

cepte de la charité d'exercer le devoir de la charité, il est tenu aussi d'observer *l'ordre de la charité*, et de préférer ses ouvriers à ceux qui ne font rien pour lui, de leur donner logement par charité, ce qu'il n'est pas du tout tenu de faire en justice, afin que le salaire ainsi accru soit moins insuffisant pour le soutien de la famille. (A suivre)

La tenue des fidèles pendant les offices

Sous ce titre, *La Semaine Religieuse* de Luçon a publié d'excellentes observations qu'elle termine comme suit :

Mais je n'écris pas ces lignes pour me borner à une simple constatation. Je veux surtout faire remarquer ceci : c'est que le prêtre doit commander en son église ; il est le grand coryphée du culte divin. Il lui appartient donc de diriger les cérémonies et, par conséquent, la tenue du peuple.

S'il laisse faire, sans rien dire, des habitudes pitoyables s'introduiront dans les offices. S'il se contente de donner des conseils, chacun trouvera ses conseils excellents, mais le défaut d'uniformité dans la manière de les suivre fera que bientôt, trop tôt peut-être, on n'en tiendra aucun compte.

Il ne convient ni qu'il laisse faire, ni même qu'il conseille : il faut qu'il commande. D'abord d'une façon générale, en manifestant bien ses intentions ; puis en faisant donner aux moments voulus, des signaux valables pour toute l'assistance, et non pas valables seulement pour le chœur.

Et au fond, j'en suis sûr, les fidèles ne demandent pas mieux. Ils sentent bien qu'il faut une tenue réglementaire : mais, ou ils ne la connaissent pas de façon précise, ou ils se laissent aller aux mouvements qu'ils remarquent plus ou moins consciemment autour d'eux. Que l'on dirige, et non seulement ils seront dociles, mais encore ils le seront de bon cœur, et on leur fera plaisir.

Ajouter qu'ils en prendront d'autant plus de goût aux offices qu'ils seront plus attentifs aux cérémonies, plus portés à la prière et au recueillement, serait superflu.

Voilà au moins un point, me semble-t-il, sur lequel le progrès — et non pas un progrès de petite importance — est des plus faciles, puisqu'il suffit au chef d'une paroisse de poser cette condition très simple : vouloir.